

# Syndicat Mixte du Dropt Aval

Département de  
Lot et Garonne

## Procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre à 18 h 30, le comité syndical, dûment convoqué (sans condition de quorum), s'est réuni à la salle du Foirail de Duras sous la présidence de Stéphane FARESIN, le Président.

Date de convocation : 30 septembre 2024 (1<sup>ère</sup> réunion le 30 septembre 2024 : absence de quorum)

Nombre de voix : 252

Nombre de voix présentes : 66

Nombre de voix votantes : 66

**Présents hors GEMAPI** : Marine BETAILLE, Sébastien JAN, Pierre VINCENZI, Juliette DEMARET, Marc PASSERIEUX, Jeanine NADEAU, Maurice DREUX, Jean-Claude CASTAGNER, Mario COVOLAN, Eric VETTORELLO, Eric FELLET, Jean-Luc DUPRAT, Luc SAUVE, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Philippe TONNELET, Jean-Jacques TRICHEREAU, Frédéric DE MONTBRON, Lionel SIMONET, Christophe MOTHES, Patrick GUERY, Denis GRANEREAU, Anthony COMTE, Laurent MERSIE, Bernard PATISSOU, Stéphanie ROBIN-JEGU, Thierry GOURGUES, Marie-Hélène SAMSON, Michel LARTIGUE, Pascale DALTO, Denis MAURIN, Dominique SABOURDY,

**Absents excusés hors GEMAPI** : Christelle COUNILH, Floriane GUICHARD, Bruno MONTI, Christian BONNEAU, Pascale GUAGNI LE MOING, Christine CORDAZZO,

**Absents hors GEMAPI** : Emilien ROSO, Daniel BAURY, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Philippe PAGOTTO, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Philippe CONSTANS, Xavier THEVENET, José HEREDIA, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAU, Michel POSSAMAI, Françoise NOVAK, Nicolas CHAMBON, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Habib HANANA, Angelo DE BORTOLI, Jérémie COUSIN, Ghislaine QUEYREAU, Jean-Pierre BORDIN, David MAU, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Clément LAFOSCADE, Jacques GERVAIS, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Christophe SPAGNOL, Yannick DEZELLIS, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO, Christian LERICI, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Manuel DEZEN, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Daniel AUBERT, Jean-Luc ESPALIER, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Didier LECOURT, Sébastien BUTTIGNOL, Jean-Luc CARMELLI, Vincent DESPAGNE, Christophe REBOUL, Jean DE MONTEIL, Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Lucien POMEDIO, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Guy OSSARD, Daniel CHATAING, Henri JOANCHICOY, Yoan SOURISSE, Didier BERNARDI, Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Jean-Marc PIAZZETTA, Claude MOINET, Julien LAFON

**Présents GEMAPI** : Marine BETAILLE, Sébastien JAN, Pierre VINCENZI, Juliette DEMARET, Marc PASSERIEUX, Jeanine NADEAU, Maurice DREUX, Jean-Claude CASTAGNER, Mario COVOLAN, Eric VETTORELLO, Eric FELLET, Jean-Luc DUPRAT, Luc SAUVE, Alain ROUX, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Philippe TONNELET, Jean-Jacques TRICHEREAU, Frédéric DE MONTBRON, Lionel SIMONET, Christophe MOTHES, Patrick GUERY, Denis GRANEREAU, Anthony COMTE, Laurent MERSIE, Bernard PATISSOU, Stéphanie ROBIN-JEGU, Thierry GOURGUES, Marie-Hélène SAMSON, Pascale DALTO, Michel LARTIGUE, Denis MAURIN, Dominique SABOURDY, Olivier CHARRON,

**Absents excusés GEMAPI** : Christelle COUNILH, Bérangère FORET, Floriane GUICHARD, Bruno MONTI, Christian BONNEAU, Pascale GUAGNI LE MOING, Christine CORDAZZO,

**Absents GEMAPI** : Emilien ROSO, Daniel BAURY, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Jean-Michel MASCOTTO, Damien MATTERA, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Sophie LAHONTA, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Philippe CONSTANS, Valérie MENERET, Xavier THEVENET, José HEREDIA, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAU, Jérôme TROLLIET, Françoise NOVAK, Patrice CLAUZADE, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Jean-Claude MONTAGNE, Angelo DE BORTOLI, Dominique BENNAMIAS, Jérémie COUSIN, Ghislaine QUEYREAU, Jean-Pierre BORDIN, David MAU, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Bernard PAGOT, Laurence DUCOS, Clément LAFOSCADE, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Christophe SPAGNOL, Yannick DEZELLIS, Patrick CROUZET, Commune de Mourens – CDC Rurales entre deux mers, Fabien VECCHIATO, Christian LERICI, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Manuel DEZEN, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Daniel AUBERT, Jean-Luc ESPALIER, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Lionel BALOCHE, Denis CHAUSSIE, Didier LECOURT, Francis LAPEYRE, Jean-Luc CARMELLI, Vincent DESPAGNE, Julien ORGET, Antoine PERON, Jean DE MONTEIL, Laurent DUVILLE,

Rose LUIZ, Jean-Christian BOISSONEAU, Lucien POMEDIO, Philippe DELIGNE, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Guy OSSARD, Daniel CHATAING, Jean-Patrick SOULÉ, Henri JOANCHICOY, Yoan SOURISSE, David LARTIGAU, Didier BERNARDI, Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Jean-Marc PIAZZETTA, Claude MOINET, Julien LAFON

**Secrétaire de séance :** Eric FELLETT

**Assistait à la réunion :** Monsieur Jean-François MORO : Commune de La Réole et CDC Réolais en Sud Gironde  
Monsieur Denis DELLA LIBERA Denis : Commune de Montignac de Lauzun et CDC Pays de Lauzun-Montignac Toupinerie  
Monsieur Gérard COMTE : Commune de St Julien Innocence Eulalie et CDC Portes Sud Périgord

-----  
**Présence à la première réunion : le 30 septembre 2024**

**Présents hors GEMAPI :** Marc PASSERIEUX, Sophie LAHONTA, Jean- Claude CASTAGNER, Eric FELLETT, Jean-Jacques TRICHEREAU, Christian BONNEAU, Bernard PATISSOU, Lucien POMEDIO, Guy OSSARD,

**Absents excusés hors GEMAPI :** Françoise MARBOTTE, José HEREDIA, Lionel SIMONET, Laurent MERSIE, Christine CORDAZZO, Thierry GOURGUES,

**Absents hors GEMAPI :** Jacques LAFFITTE, Emilien ROSO, Sébastien JAN, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Pierre VICENZI, David BONNEFIN, Damien MATTERA, Juliette DEMARET, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Philippe CONSTANS, Janine NADEAU, Maurice DREUX, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Nicolas DUSSEAUX, Michel POSSAMAI, Mario COVOLAN, Eric VETTORELLO, Françoise NOVAK, Nicolas CHAMBON, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Habib HANANA, Angelo DE BORTOLI, Jérémie COUSIN, QUEYREAU Ghislaine, Jean-Pierre BORDIN, David MAU, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Floriane GUICHARD, Jean-Luc DUPRAT, Jean-Noël VACQUÉ, Clément LAFOSCADE, Bruno MONTI, Jacques GERVAIS, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Estelle ALBERTINI GIROLDI, René ARCHAMBEAU, Christophe SPAGNOL, Yannick DEZELLIS, Patrick CROUZET, Fabien VECCHIATO, Christian LERICI, Philippe TONNELET, Frédéric DE MONTBRON, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christophe MOTHES, Sébastien GARREAU, Denis GRANEREAU, Manuel DEZEN Yves BORDES Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Aurore CASTAGNET, Daniel AUBERT, Jean-Luc ESPALIER, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Marie-Hélène SAMSON, Lionel BALOCHE, Didier LECOURT, Sébastien BUTTIGNOL, Jean-Luc CARMELLI, Vincent DESPAGNE, Michel LARTIGUE, Christophe REBOUL, Jean DE MONTEIL, Rose LUIZ, Christian BOISSONNEAU Pascale DALTO, Denis MAURIN, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Alain TOUZEAU, Daniel CHATAING, Henri JOANCHICOY, Yoann SOURISSE, Didier BERNARDI, Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Jean-Marc PIAZZETTA, Claude MOINET, Julien LAFON

**Présents GEMAPI :** Jean-Michel MASCOTTO, Marc PASSERIEUX, Sophie LAHONTA, Jean-Claude CASTAGNER, Eric FELLETT, Bernard PAGOT, Alain ROUX, Jean-Jacques TRICHEREAU, Christian BONNEAU, Bernard PATISSOU, Lucien POMEDIO, Guy OSSARD,

**Absents excusés GEMAPI :** Françoise MARBOTTE, José HEREDIA, Lionel SIMONET, Laurent MERSIE, Christine CORDAZZO, Thierry GOURGUES,

**Absents GEMAPI :** Jacques LAFFITTE, Emilien ROSO, Sébastien JAN, Jacques BOULEAU, Cyril ROUILLON, Pierre VICENZI, David BONNEFIN, Damien MATTERA, Juliette DEMARET, Jean-Claude RAPHALEN, Bastien MERCIER, Maddly ROUAIX-HUDIER, François MIGAUD, Jean-Marie GAVERINA, Grégory BESIN, Monique LARUE, Christopher KIES, Frédéric DELLA LIBERA, Alain GEFFRAULT, Philippe CONSTANS, Valérie MENERET, Janine NADEAU, Maurice DREUX, Xavier THEVENET, Alain DOUX, Josette MUGRON, Bérange FORET, Nicolas DUSSEAUX, Jérôme TROLLIET, Mario COVOLAN, Eric VETTORELLO, Françoise NOVAK, Patrice CLAUZADE, Mickaël MASSIGNANI, Mickaël GUERN, Jean-Claude MONTAGNE, Angelo DE BORTOLI, Dominique BENNAMIAS, Jérémie COUSIN, QUEYREAU Ghislaine, Jean-Pierre BORDIN, David MAU, Alain BUGGIN, Jacques CAMBECEDES, Bernard AUCOIN, Floriane GUICHARD, Jean-Luc DUPRAT, Jean-Noël VACQUÉ, Laurence DUCOS, Clément LAFOSCADE, Bruno MONTI, Joël DOUX, Ludovic BIGOT, Stéphane FARESIN, René ARCHAMBEAU, Christophe SPAGNOL, Yannick DEZELLIS, Patrick CROUZET, Commune de Mourens – CDC Rurales entre deux mers, Fabien VECCHIATO, Christian LERICI, Philippe TONNELET, Frédéric DE MONTBRON, Vincent ASTOLFI, Cédric LOUGRAT, Christophe MOTHES, Sébastien GARREAU, Denis GRANEREAU, Manuel DEZEN, Yves BORDES, Christiane LARTIGUE, Olivier BALSAC, Myriam REGIMON, Stéphanie ROBIN-JEGU, Aurore CASTAGNET, Daniel AUBERT, Jean-Luc ESPALIER, Robert LAMOUREUX, Richard DE BIASI, Bernard REBILLOU, Alain TOUZEAU, Marie-Hélène SAMSON, Lionel BALOCHE, Denis CHAUSSIE, Didier LECOURT, Francis LAPEYRE, Jean-Luc

CARPELLI, Vincent DESPAGNE, Michel LARTIGUE, Julien ORGET, Antoine PERON, Jean DE MONTEIL, Laurent DUVILLE, Rose LUIZ, Christian BOISSONNEAU, Pascale DALTO, Philippe DELIGNE, Denis MAURIN, Max GAVA, Amélie BOURQUARD, Julien CLERET, Alain TOUZEAU, Daniel CHATAING, Jean-Patrick SOULÉ, Henri JOANCHICOY, Yoann SOURISSE, David LARTIGAU, Didier BERNARDI Norbert AUVRAY, Pierre BACOGNE, Alexandre FANTINO, Jean-Marc PIAZZETTA, Claude MOINET, Olivier CHARRON, Julien LAFON

**Assistait à la réunion** : Monsieur Philippe PLESTAN : Commune de St Perdoux et CDC Portes Sud Périgord

**Secrétaire de séance** : Non désigné car absence de quorum

-----

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la réunion du 08 avril 2024 ;
- Délibération modificative : Virement de crédits relatif à l'achat du foncier du syndicat par Epidropt (délibération n°9)
- Programme 2023 : Restauration de la continuité écologique sur le Dropt du seuil de Bagas : modification du plan de financement (délibération n°10)
- Programme 2024 : Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation d'ouvrages des 3 premiers barrages semi-automatiques à l'amont de la Dourdenne (délibération n°11)
- Programme 2024 : Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau des Tanneries : choix de l'entreprise (délibération n°12)
- Programme 2024 : choix des entreprises (délibération n°13)
- Programme 2024-Hors lots : choix des entreprises (délibération n°14)
- Programme 2024 : Restauration hydromorphologique au moulin de Régasse sur la Dourdèze (délibération n°15)
- Programme 2023 : Restauration de la continuité écologique sur le Dropt domanial aménagement du seuil de Bagas : demande d'aide financière à la Fondation du patrimoine (délibération n°16)
- Point sur les programmes 2022, 2023
- Point sur les PAEC Natura 2000 et Dropt amont
- Stratégie agricole du SAGE Dropt : bilan des groupes de travail
- Questions diverses :
  - Point sur le taux de remplissage des lacs
  - Bilan des animations sur le Lescourroux et sur la Ganne
  - OUGC : Homologation PAR (Plan Annuel de Répartition) Présentation de l'arrêté
  - Présence du Vison d'Amérique sur le Dropt
  - Nouveau site Internet EPIDROPT
  - Le Piano sur le lac de la Nette

-----

*Le Président demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour les éléments suivants :*

- *Programmation 2024 - Restauration hydromorphologique au moulin de Régasse (Dourdèze) et maîtrise d'œuvre – Choix de l'entreprise,*
- *Programme 2023 : Restauration de la Continuité Ecologique sur le Dropt domanial Aménagement du seuil de Bagas – Demande d'aide financière à la Fondation du Patrimoine.*

*Les membres du Comité Syndicale accepte, à l'unanimité, d'ajouter les points mentionnés ci-dessus à l'ordre du jour.*

-----

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 8 AVRIL 2024**

Le Président demande à l'assemblée si le compte-rendu envoyé avec la convocation fait l'objet de remarques. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2024.

## **DELIBERATION MODIFICATIVE : VIREMENT DE CREDITS RELATIF A L'ACHAT DU FONCIER DU SYNDICAT PAR EPIDROPT -9**

Le Président expose au Comité Syndical que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
77888	recettes sur vente foncier du SM Dropt Aval		100.00
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>100.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
204412 (041)	Sub nat org pub - Bât. et installations - lac des Graoussettes et enrochements	726769.00	
204412 (041)	Sub nat org pub - Bât. et installations - terrains	344698.54	
204412 (041)	Terrains bois des Graoussettes	4250	
2111 (041)	Terrains nus : lac des Graoussettes et enrochements		726769.00
2111 (041)	Terrains nus		344698.54
2117 (041)	Terrains bois des Graoussettes		4250
<b>TOTAL :</b>		<b>1071467.54</b>	<b>1071467.54</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>1071467.54</b>	<b>1071567.54</b>

Ces écritures correspondent à la vente à Epidropt du lac des Graoussettes et des parcelles attenantes, de 4 parcelles du barrage automatique du moulin de la Philippe à Miramont de Guyenne et Saint Pardoux Isaac.

Le Président invite le Comité Syndical à voter ces crédits.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

## **PROGRAMME 2023 : TRAVAUX DE LA CONTINUITÉ ECOLOGIQUE SUR LE DROPT DU SEUIL DE BAGAS : MODIFICATION DU PLAN FINANCEMENT - 10**

Le 19/12/2022, le Syndicat Mixte du Dropt aval avait validé le plan de financement suivant (DE\_2022\_029\_M01) :

Programmation 2022 : Syndicat mixte du Dropt aval								
Travaux	Calcul du coût	CD 33	CD 24	CD 47	Région	AEAG	SM Dropt aval	Coût total en € HT
Travaux de continuité écologique au moulin de BAGAS	765 000				229500 (30%)	382500 (50%)	153000 (20%)	765 000

Le dossier est en cours d'instruction par la Région pour les fonds FEDER et a fait l'objet de pénalités financières de 5% sur le montant des travaux en raison du manquement suivant :

Le : 27 juin 2024 à 11:14 (GMT +02:00)  
De : "Carole PIQUEMAL" <carole.piquemal@nouvelle-aquitaine.fr>  
À : "S\_JARLETON\_Epidropt" <tech.dropt@orange.fr>  
Objet : \*\*\* SPAM \*\*\* RE: RE : \*\*\* SPAM \*\*\* RE: RE : RE: RE: FEDER-FSE-2127-2022-8530 / complétude demande d'aide / seuil de Bagas

Bonjour,

Comme convenu ci-dessous le point d'analyse de la commande publique amenant à une correction financière de 5% sur le marché de travaux :

« Dans le CCTP il est fait mention des normes à respecter (article 14.4 : les treillis soudés seront en acier tréfilé lisse à haute limite élastique, il sera conforme aux normes NF A 35.016 et 35.019-2). La mention "ou équivalent" ne figure pas dans les documents de marché.

Sollicité sur ce point, le bénéficiaire a répondu "il s'agit tout simplement des normes AFNOR habituellement indiquées dans nos CCTP. Bien que la mention « ou équivalent » ne soit pas indiquée, l'entrepreneur est en droit de proposer des produits équivalents."

Une correction de 5% est appliquée conformément à l'irrégularité N°11 visée dans l'annexe à la Note COCOF du 14/05/2019. En effet, l'utilisation de spécifications techniques sans mention "ou équivalent" sont discriminatoires dans le sens où cela restreint l'accès des opérateurs économiques. Cela entraîne une correction de 10% ici ramenée à 5% car un minimum de concurrence était encore assuré et un certain nombre d'opérateurs économiques ont présenté des offres qui ont été acceptées et ont satisfait aux critères de sélection. »

Cordialement,

Concernant les travaux, la Région a une assiette de dépenses de 738 154.04 € HT de base (703 709.34€ HT après correction financière de 5% sur le marché de travaux).

Il est proposé le nouveau plan de financement suivant :

Travaux	Calcul du coût	CD 33	CD 24	CD 47	Région (FEDER)	AEAG	SM Dropt aval	Coût total en € HT
Travaux de continuité écologique au moulin de BAGAS	765 000				211112,80	382500 (50%)	171 387,50 (20%)	765 000

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

- Adopte le nouveau plan de financement suivant la demande de correction de la Région Nouvelle Aquitaine pour les fonds FEDER
- Autorise le Président ou le Vice-Président en cas d'empêchement de celui-ci, de signer toutes les pièces relatives aux présentes décisions.

**PROGRAMME 2024 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'OUVRAGES DES 3 PREMIERS BARRAGES SEMI-AUTOMATIQUES A L'AMONT DE LA DOURDENNE -11**

Le Président expose que des travaux d'entretien des 3 premiers barrages sont nécessaires afin d'éviter des abaissements intempestifs en période de réalimentation.

Le montant des travaux est estimé à 8590 € HT.

Il propose de solliciter le département Lot et Garonne à hauteur de 60% de la dépense HT.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :***

- D'adopter l'entretien des 3 premiers ouvrages automatiques à l'amont de la Dourdenne,
- De demander des subventions au Département de Lot et Garonne à hauteur de 60% soit 5154 €.
- D'autoriser le président à signer les documents relatifs à ce dossier.

## **PROGRAMME 2024 : TRAVAUX DE RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU RUISSEAU DES TANNERIES : CHOIX DE L'ENTREPRISE-12**

Le 09/08/2024, le Syndicat Mixte du Dropt aval adressait un avis d'appel d'offres public ouvert à la concurrence par voie électronique concernant les travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau des Tanneries. La publication a été effectuée sur le BOAMP du 09/08/2024 au 06/09/2024 inclus et sur le profil d'acheteur du syndicat (<https://demat-ampa.fr>) du 13/08/2024 au 06/09/2024 inclus.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée de travaux.

La date limite de dépôt des offres était fixée au 06/09/2024 à 18 heures 30 (heure de Paris).

Le présent marché est un marché public de travaux à procédure adaptée.

Les entreprises suivantes ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises :

Raison sociale	CP	VILLE
CHOGNOT	17700	SURGERES
JAN	92130	ISSY LES MOULINEAUX
CHANTIERS D'AQUITAINE	33700	MERIGNAC
DOUBLETRADE	92448	ISSY LES MOULINEAUX
WANAQ	64210	BIDART
SOBEDO	33700	MERIGNAC
COLAS FRANCE	33210	LANGON
SOBEDO	33700	MERIGNAC
CHANTIERS D'AQUITAINE	33700	MERIGNAC
SOCIETE DES TRAVAUX SAINT EMILIONNAIS	33330	SAINT EMILION
SARL LECOURT TP	33190	CASSEUIL
FAYAT ENTREPRISE TP	33500	LIBOURNE
MONTIEUX ET FILS TRAVAUX	32190	VIC-FEZENSAC
ENTREPRISE DUBREUILH	33520	BRUGES
SARL EBTA		
PINSON PAYSAGE MIDI PYRENEES	33650	LA BREDE
TECHNIVERT	33440	AMBARES ET LAGRAVE

4 offres ont été enregistrées par le fonctionnaire du Syndicat Mixte du Dropt aval.

N° d'ordre d'arrivée	Date de réception du pli	Mode de réception du pli	Nom du candidat
1	05/09/2024 à 16h34min 01s	Voie électronique	TERELIAN
2	05/09/2024 à 23h12min 52s	Voie électronique	LECOURT TP
3	06/09/2024 à 10h01min 49s	Voie électronique	COLAS FRANCE ETABLISSEMENT PEPIN
4	06/09/2024 à 16h18min47s	Voie électronique	BUESA TP

La commission d'ouverture des plis (Commission MAPA) s'est réunie le mercredi 11 septembre 2024 à 8h30 et a demandé l'examen des offres.

Les offres ont fait l'objet d'un examen par le bureau d'études SOCAMA Ingénierie sur la base des critères et sous-critères définis dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après, le poids de chacun étant affecté d'un coefficient de pondération :

La valeur technique de l'offre de base ou/et des variantes éventuelles - pondération 60 % (Ce critère sera apprécié selon le mémoire explicatif présenté par l'entreprise) :

- **Phase préparatoire, installations de chantier et travaux préalables : 10 points**
- **Travaux de réalisation du cours d'eau : 20 points,**
- **Travaux de reprise du réseau pluvial : 10 points,**
- **Références professionnelles récentes sur des prestations de même nature et de même importance : 10 points**
- **Garanties et capacités techniques des candidats (en particulier sera appréciée la description des moyens techniques et humains des candidats ainsi que de la réactivité des candidats pour résoudre les problèmes éventuels) : 10 points**

En résumé :

**Valeur technique : 60%**

Sous-critère n°1 Certification des qualifications : 20%

Sous-critère n°2 Pertinence de l'offre : 20%

**Prix : 40%**

Montant estimé : 108 458.80 € HT.

La proposition de prix de la prestation a été analysée de la manière suivante :

Note obtenue =  $40 \times (\text{Montant du prix le plus bas} / \text{Montant de l'offre})$ .

Il ressort l'analyse au vu des critères exposés ci-dessus.

N°	ENTREPRISE	Montant HT	Note
1	Entreprise TERELIAN	84 650,40 €	30,4
2	Entreprise LECOURT TP	144 230,00 €	17,9
3	Entreprise COLAS France Etablissement PEPIN	64 370,99 €	40
4	Entreprise BUESA	114 310,60 €	22,5

N°	ENTREPRISE	Valeur technique sur 60	Prix sur 40	Note finale sur 100	Classement
1	Entreprise TERELIAN	60	30,4	90,4	2ème
2	Entreprise LECOURT TP	45	17,9	62,9	4ème
3	Entreprise COLAS France Etablissement PEPIN	52	40	92	1er
4	Entreprise BUESA	49	22,5	71,5	3ème

Ainsi, suite à la phase d'analyse des offres, l'offre la mieux-disante est l'offre de l'entreprise **COLAS France Etablissement PEPIN**.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de :*

- Retenir l'offre la mieux-disante de l'entreprise Colas France Etablissement PEPIN pour un montant de 64 370.99 euros HT.
- Autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet

### **PROGRAMME 2024 : CHOIX DES ENTREPRISES -13**

Par délibération n° 2023\_020 du 18/12/2023, le Comité Syndical a approuvé le programme 2024 et décidé de lancer les appels à concurrence.

Le 11/06/2024, le Syndicat Mixte du Dropt aval adressait un avis d'appel d'offres public ouvert à la concurrence par voie électronique concernant les 7 lots de la programmation 2024.

La publication a été effectuée sur le profil d'acheteur du syndicat (<https://demat-ampa.fr>) du 11/06/2024 (15h24) au 12/07/2024 inclus et sur le site du BOAMP du 20/06/2024 à 11h58 jusqu'au 12/07/2024.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée pour un marché public de travaux.

Les visites sur sites se sont déroulées avec les entreprises le 26/06/2024.

La date limite de dépôt des offres était fixée le vendredi 12/07/2024 à 12 heures (heure de Paris).

Le **Lundi 06 Juillet 2024**, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis des entreprises susceptibles d'exécuter les travaux de la programmation 2024 du syndicat mixte du Dropt aval.

#### **Les résultats pour les 7 lots de la consultation sont les suivants :**

Le Technicien de Rivière rend compte de la consultation.

Un marché de restauration de la ripisylve a été lancé avec 7 lots :

- ✓ Lot 1 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Siganen/Peyrelevade (estimatif : 6 500 € HT) : 1 pli
- ✓ Lot 2 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Neuffons/Loubens (estimatif : 10 000 € HT) : 1 pli
- ✓ Lot 3 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Pompeyrat/Coccosaute (estimatif : 7 500 € HT) : 1 pli
- ✓ Lot 4 : Réhabilitation de berge sur le bassin versant de la Dourdèze (estimatif : 11 000 € HT) : 2 plis
- ✓ Lot 5 : Plantation de haies sur le bassin versant du SM Dropt aval (estimatif : 50 000 € HT) : 3 plis
- ✓ Lot 6 : Plantation de la ripisylve sur le Dropt Moulin de Monpoisson/Saint-Batz (estimatif : 25 000 € HT) : 2 plis
- ✓ Lot 7 : Restauration de la ripisylve rau des Saules-Hoch (estimatif : 13 000 € HT) : 1 pli

Le Président rappelle les critères d'attribution définis dans le règlement de consultation pour le marché de restauration, à savoir :

- 40 % valeur technique de l'offre (note sur 40)
- 60 % prix des prestations (note sur 60).

Monsieur Alexandre BOUSQUET présente les notes attribuées :

Entreprise pour Lot n°1 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Siganen/Peyrelevade	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
Lecourt TP	40.00	60.00	100.00

Entreprise pour Lot n°2 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Neuffons/Loubens	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
Lecourt TP	40.00	60.00	100.00

Entreprise pour Lot n°3 : Enlèvement d'encombres sur le Dropt Pompeyrat/Coccusaute	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
Lecourt TP	40.00	60.00	100.00

Entreprise pour Lot n°4 : Réhabilitation de berge sur le bassin versant de la Dourdèze	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
Lecourt TP	40.00	60.00	100.00
Technibois			

Entreprise pour Lot n°5 : Plantation de haies sur le bassin versant du SM Dropt aval	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
ID VERDE	51.90	30.00	81.90
SERPE	60.00	30.00	90.00
Technibois	52.50	20.00	72.50

Entreprise pour Lot n°6 : Plantation de la ripisylve sur le Dropt Moulin de Monpoisson/Saint-Batz	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
ID VERDE	56.10	30.00	86.10
SERPE	60.00	30.00	90.00
Technibois	41.70	20.00	61.70

Entreprise pour Lot n°7 : Restauration de la ripisylve rau des Saules-Hoch	Note pour valeur technique /40	Note pour le prix /60	Note finale /100
Lecourt TP	40.00	46.80	86.80
Technibois	37.50	60.00	97.50

Suite à cette présentation, le Président demande au Comité Syndical de désigner les entreprises attributaires des travaux.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°1 - Enlèvement d'encombres sur le Dropt Siganen/Peyrelevade » à l'entreprise LECOURT TP (33190 Casseuil) pour un montant de 4 418,44 € HT, soit 5 302.13 € TTC ;

- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°2 - Enlèvement d'encombres sur le Dropt Neuffons/Loubens » à l'entreprise LECOURT TP (33190 Casseuil) pour un montant de 4 016,77 € HT, soit 4 820.12 € TTC ;
- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°3 - Enlèvement d'encombres sur le Dropt Pompeyrat/Coccusaute » à l'entreprise LECOURT TP (33190 Casseuil) pour un montant de 4 325,75 € HT, soit 5 190.90 € TTC ;
- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°4 - Réhabilitation de berge sur le bassin versant de la Dourdèze » à l'entreprise Technibois (33230 Les Eglisottes) pour un montant de 7 235,00 € HT, soit 8 682,00 € TTC ;
- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°5 - Plantation de haies sur le bassin versant du SM Dropt aval » à l'entreprise SERPE (33127 ST Jean d'Illac ) pour un montant de 37 342.50 € HT, soit 44 811.00 € TTC ;
- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°6 - Plantation de la ripisylve sur le Dropt Moulin de Monpoisson/Saint-Batz » à l'entreprise SERPE (33127 ST Jean d'Illac ) pour un montant de 19 172,90 € HT, soit 23 007.48 € TTC ;
- attribue le marché « Programmation 2024 – Lot n°7 - Restauration de la ripisylve rau des Saules-Hoch » à l'entreprise Technibois (33230 Les Eglisottes) pour un montant de 6 300,00 € HT, soit 7 560,00 € TTC ;
- charge le Président de signer tous les documents en lien avec la présente délibération.

### **PROGRAMME 2024 – HORS LOTS : CHOIX DES ENTREPRISES -14**

Par délibération n° 2023\_020 du 18/12/2023, le Comité Syndical a approuvé le programme 2024 et décidé de lancer les appels à concurrence.

Le Technicien de Rivière rend compte de la consultation.

- ✓ Plantations de boutures et plants sur le Dropt domanial (estimatif : 5 000 € HT)
  - ✓ Marcanterra pour 3 540,00 € HT soit 3 933,00 € TTC
- ✓ Couverts végétaux sur le bassin versant de la Dourdenne (estimatif : 7 500 € HT)
- ✓ Couverts végétaux sur le bassin versant de l'Andouille (estimatif : 3 000 € HT)
- ✓ Couverts végétaux sur le bassin versant de l'Escourou (estimatif : 5 000 € HT)
- ✓ Couverts végétaux sur le bassin versant de la Hoch (estimatif : 3 000 € HT)

#### **Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- prend en compte le choix de l'entreprise « Programmation 2024 – Plantations de boutures et plants sur le Dropt domanial » à l'entreprise Marcanterra pour un montant de 3 540,00 € HT, soit 3 933,00 € TTC ;
- accepte l'attribution du marché « Programmation 2024 – Couverts végétaux sur le bassin versant de la Dourdenne » dans la limite de l'estimatif fixé ci-dessus ;
- accepte l'attribution du marché « Programmation 2024 – Couverts végétaux sur le bassin versant de l'Andouille » dans la limite de l'estimatif fixé ci-dessus ;
- accepte l'attribution du marché « Programmation 2024 – Couverts végétaux sur le bassin versant de l'Escourou » dans la limite de l'estimatif fixé ci-dessus ;
- accepte l'attribution du marché « Programmation 2024 – Couverts végétaux sur le bassin versant de la Hoch » dans la limite de l'estimatif fixé ci-dessus.
- charge le Président de signer tous les documents en lien avec la présente délibération.

## **PROGRAMME 2024 : RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE AU MOULIN DE REGASSE SUR LA DOURDEZE-15**

Le 26/06/2024, le Syndicat Mixte du Dropt aval adressait un avis d'appel d'offres public ouvert à la concurrence par voie électronique concernant les travaux de restauration hydromorphologique au moulin de Régasse programmation 2024.

La publication a été effectuée sur le profil d'acheteur du syndicat (<https://demat-ampa.fr>) du 26/06/2024 (16h30) au 22/07/2024 inclus.

La consultation a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée pour un marché public de travaux.

La date limite de dépôt des offres était fixée le vendredi 22/07/2024 à 12 heures (heure de Paris).

Le 23/07/2024, le pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture des plis des entreprises susceptibles d'exécuter les travaux de la programmation 2024 du syndicat mixte du Dropt aval.

Aucune candidature n'a été déposée dans les délais prescrits par les documents de la consultation, le marché est déclaré sans suite.

Une nouvelle consultation sans publicité est lancée auprès de 5 entreprises (STVE, COLAS, EQUO-VIVO, EIFFAGE, LECOURT TP) en application de l'article R.2122-2, le 02/08/2024 avec une date limite de remise des offres au 06/09/2024 à 12h.

Seule l'entreprise STVE a remis une offre pour un montant de 86 873€ HT.

Suite à la réunion MAPA du bureau du 11/09/2024 à 8h30, une demande de négociations des prix est demandée à l'entreprise STVE le 11/09/2024.

L'entreprise STVE transmet sa nouvelle offre le 16/09/2024 pour un montant de 85 130€ HT

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :**

-Retenir l'offre la mieux disante suivante :

L'entreprise STVE pour un montant de 85 130 € HT

## **PROGRAMME 2023 : RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE DROPT DOMANIAL AMÉNAGEMENT DU SEUIL DE BAGAS : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA FONDATION DU PATRIMOINE -16**

Le 28/08/2024, le Syndicat Mixte du Dropt aval a répondu au Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité 2024 porté par la Fondation du patrimoine pour les travaux de la continuité écologique du moulin de Bagas et les panneaux thématiques autour du moulin.

Le dossier de demande a été déposé le 28 août 2024 avec quelques compléments apportés courant septembre 2024. Une visite sur site d'un membre de la Fondation s'est déroulée le mercredi 2 octobre 2024.

Il a été proposé le plan de financement suivant :

BUDGET-PREVISIONNEL		PLAN-DE-FINANCEMENT		
POSTES-DE-DEPENSES	COÛT (HT pour les collectivités, TTC pour les autres)	FINANCEUR	MONTANT-SOLLICITE	MONTANT-OBTENU
Travaux de restauration de la continuité écologique Prestation de services et Travaux	738°154,04 (PSE n°6-19°560,00-€ non-intégré)	Fonds Européens FEDER	°237°859,50	211°112,80 En-cours d'instruction
		Agence de l'Eau Adour-Garonne	382°500,00	369°077,02
		Autofinancement	°	14°194,00
Exposition thématique Conception et installation	26°150,00	Département de Gironde	°7°500,00	7°305,00
		Agence de l'Eau Adour-Garonne	12°500,00	12°175,00
		Autofinancement	°	440,22
°	°	Besoin de financement Fondation du patrimoine (=coût-total-des-travaux-financements-externes-autofinancement)	150°000	En-attente-de-la-commission
<b>Total</b>	<b>764°304,04</b>	<b>Total</b>	<b>764°304,04</b>	<b>/°</b>

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter la demande d'aide financière à la Fondation du patrimoine dans le cadre de l'appel à projet Programme Patrimoine Naturel et Biodiversité 2024 pour un montant maximum de 150 000 euros.
- D'autoriser le président ou le vice-président en cas d'empêchement de celui-ci, de signer toutes les pièces relatives aux présentes décisions.

## **POINT SUR LES PROGRAMMES 2022, 2023**

### **Cf. présentation technicien rivière**

## **POINT SUR LES PAEC NATURA 2000 ET DROPT AMONT**

Le Syndicat Mixte Epidropt, a répondu aux Appels à projets 2024 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) en Nouvelle-Aquitaine pour le bassin versant du Dropt amont et le site Natura 2000 : Réseau hydrographique du Dropt.

Le PAEC NA\_DRTN, site Natura 2000 du Dropt et des Grottes du Trou Noir a une enveloppe allouée de 150 000€. La consommation budgétaire a été excédentaire de 5 000 €. Une rallonge budgétaire de 5 000€ a été allouée au territoire pour répondre à cette demande supplémentaire. Au total 12 dossiers ont été déposés à la PAC (4 en Gironde, 8 en Lot et Garonne).

Le PAEC NA\_DROP, bassin versant amont du Dropt a une enveloppe allouée de 100 000 €. La consommation budgétaire a été respectée. Au total 8 dossiers ont été déposés à la PAC (4 en Lot et Garonne, 4 en Dordogne).

## **STRATEGIE AGRICOLE DU SAGE DROPT : BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL,**

**Le bilan des groupes de travail multi-acteurs pour contribuer au futur programme d'actions agricoles du Dropt a été présenté et validé par la CLE du 19 juillet 2024.**

Ce bilan s'est appuyé sur les divers groupes de travail mis en place pour contribuer au futur programme agricole. Le compte rendu ci-dessous illustre les 16 idées qui ont émergé des groupes de travail.

**« Dans le contexte de changement climatique, le système réalimenté en eau du bassin du DROPT pourrait être fragilisé, qu'est-ce qu'il est possible de mettre en place comme nouvelles pratiques ou filières (irriguée ou sèche) pour anticiper ces évolutions et construire ensemble une agriculture pérenne et économiquement viable pour chacun ? »**

*Compte-rendu réunion n°2 du groupe de travail multi-acteurs pour contribuer au futur programme d'actions agricoles du Dropt*

Jeudi 8 février 2024 salle du foirail à Duras 9h à 12h30

### **27 personnes présentes :**

**Groupes Terres du Sud** - FELLET Pierre et POREBA Mark ; **Chambre d'agriculture départementale 33** – JONET Olivier ; **Communauté des Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord** - Pierre SICAUD ; **Communauté de communes Portes Sud Périgord** - Hervé DELAGE ; **Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers** - Benjamin MALAMBIC ; **PETR Cœur entre 2 mers** - FERRON Lucille ; **Syndicat Mixte du Dropt Aval** - BONNEAU Christian ; **EPIDROPT** - FELLET Eric et FARESIN Stéphane ; **Syndicat Mixte du Dropt Amont** – GOUYOU Alain ; **Département 24** - SEES Johan ; **Département 33** - ALEXANDRE Chloé ; **Département 47** - DHELIAS Danièle et SEGUELA Aure ; **DDT 47** - GRAFF Véronique ; **Agence de l'Eau Adour-Garonne** - DAGENS Nina ; **SEPANLOG** – ZANARDO Alain ; **FDAAPPMA 24** – GUIBAL Pauline ; **DDTM 33** – PERROT Lisa ; **EARL Valonie (VALPRIM-ROUGELINE)** – PALU Evanie ; **Agrobio 47** – GAUVIN Anne-Elisabeth ; **Agrobio 33** – FORTIN Emma ; **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** – ANDRES Christophe ; **INTERBIO Nouvelle Aquitaine** – COLOMBET Magali ; **GRASASA** – MERCIER Vincent ; **UNICOQUE** – BOISADAM Hubert.

### **Personnes excusées :**

**Chambre d'agriculture régionale** - MICHEL Frank ; **Département 47** - ASTRUC Thomas ; **PETR Cœur entre 2 mers** - MARTIN José ; **Département 24** – ROBERT Isabelle ; **Communauté de Communes du Pays de Duras** – PATISSOU Bernard ; **Communauté de communes Portes Sud Périgord** – BETAILLE Jérôme ; **ARVALIS** – CARRERA, **Chambre d'agriculture départementale 24** BOYER Flore.

### **1) Rappel du cadre de la réunion**

#### **- Rappel question posée au groupe :**

« Dans le contexte de changement climatique, le système réalimenté en eau du bassin du DROPT pourrait être fragilisé, qu'est-ce qu'il est possible de mettre en place comme nouvelles pratiques ou filières (irriguée ou sèche) pour anticiper ces évolutions et construire ensemble une agriculture pérenne et économiquement viable pour chacun ? »

#### **- L'objet et le résultat attendu sur votre groupe de travail :**

Produire une liste d'actions à proposer pour le futur programme d'actions agricoles

- **Mise en place d'un groupe de travail 2 réunions,**

Une première réunion a eu lieu le mardi 9 janvier matin. Entre cette réunion et celle d'aujourd'hui a eu lieu une réunion avec le groupe technique le mardi 23 janvier 2024.

- **Ordre du jour de la réunion n°2**

Les actions à proposer au futur programme

Retours du groupe technique et analyse des productions

Dernier tour d'horizon des actions à proposer : amendement et nouvelles actions

Intérêts et vigilances pour notre bassin dans un contexte de changement climatique

Retour des structures : intérêt, envie de porter certaines actions

## 2) Les actions à proposer au fur programme

Présentation des actions élaborées lors de la 1<sup>e</sup> réunion.

## 3) Retours du groupe technique et analyse des productions

Présentation des retours des membres du groupe technique sur les productions de la réunion 1<sup>ère</sup> réunion.

## 4) Dernier tour d'horizon des actions à proposer : amendement et nouvelles actions

Par pôle de travail, les participants ont pu prendre fiche par fiche pour les compléter : sur le contenu ou sur de nouvelles propositions d'actions. Chaque pôle a pu à minima travailler sur 4 fiches.

La production a été mise en commun.

## 5) Intérêts et vigilances pour notre bassin dans un contexte de changement climatique

Par pôle de travail, pour pondérer chaque idée, ils ont répondu à ces deux questions :

« Dans la perspective des changements climatiques, **quels intérêts** pour notre bassin versant ? »

« Dans la perspective des changements climatiques, **quelles vigilances** pour notre bassin versant ? »

## 6) Retour des structures : intérêt, envie de porter certaines actions

Individuellement ou par structure, les participants se sont pré-positionnés sur les actions selon leur envie d'y participer ou de la porter.

## 7) Présentation du résultat sur les 16 idées d'actions

### **Idée 1 : Favoriser l'implantation de légumineuses**

#### **Quoi ?** *Décrire l'action*

---

En soutenant la **mise en place d'équipements agro-industriels de petite taille** et pour permettre une culture et une consommation locale. Par exemple : Atelier de trituration du soja pour production d'huile et récupération des tourteaux, outil de déshydratation du trèfle.

La culture de légumineuses présente souvent un certain nombre de freins, tant techniques qu'économiques.  
**Freins techniques** : manque d'accompagnement technique et de retours d'expériences de la part des autres agriculteurs ou des organismes de recherche et développement. La gestion des maladies est compliquée, surtout étant donnée la baisse du nombre de produits phytosanitaires disponibles.

Ne pas voir la légumineuse comme une culture principale

**Freins économiques** : la rentabilité de la culture est souvent moindre que celle d'autres cultures. L'incertitude sur les rendements, en lien avec le manque de maîtrise technique, n'encourage pas à la mise en œuvre de cette culture. S'agissant des légumineuses à graines, la concurrence avec des matières premières importées est forte. Enfin, les coûts de transport sont également souvent un frein à la commercialisation de ce type de culture.

En outre, il y a beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de l'élevage sur le territoire.

Peut-être que la filière chanvre serait une meilleure piste... (pas eu le temps de développer davantage) à voir sur la fiche qui aborde cette filière

Spécifier : lentilles et pois chiches - Luzerne : vendue sur toute la région Nouvelle Aquitaine

Unité de transformation existe sur Grasasa à adapter par rapport au chanvre

Introduire les légumineuses dans les rotations des cultures (exemple tous les 3 ans) pour la régénération du sol mais ce n'est pas forcément une culture principale

## **Comment on la déploie ?**

---

Pour mettre en culture davantage de légumineuses, il y a un besoin d'un accompagnement technique supplémentaire ainsi que d'organiser les retours d'expériences. Partage d'expérience avec structure expérimentation : bio ou autres.

## **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- Plus d'autonomies protéiques et moins d'intrants (engrais azotés)
- Grande diversité génétique possible
- Être PTGE ou démarche de gestion concertée pour solliciter les financements Agence de l'Eau Adour Garonne

## **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

- Augmentation des ravageurs (insectes, punaises) sur le soja et autres.
- Attention au marché alimentaire débouchés (légumes secs)
- Attention organisation logistique sur les contaminations (allergènes sans gluten)
- Ingénierie territoriale (animation, communication)
- Pérennité dans les financements
- Absence de MAEC eau (Agence de l'Eau Adour Garonne) pour réduction des phytos.

## **Qui porte et avec qui ?**

---

Les coopératives ont été citées en premier, ensuite les organisations techniques : CETA, Chambres d'agriculture. Il faut trouver les acheteurs finaux, il faut s'assurer qu'il y ait des débouchés suffisamment valorisants et rémunérateurs.

Grasasa : 50 ans d'expérience sur les légumineuses (trèfle, luzerne) pour l'implantation, la récolte, la valorisation.

Agrobio 33 : réseau des fermes de démonstrations, GIEE chanvre en 33

## **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- CDC Portes Sud Périgord
- AGROBIO 33 et 47, BIO NA : ferme démo/rotation légumineuse

- **Chambre d'Agriculture 33** : mise en place de nouvelles filières sur le territoire, appui technique sur l'implantation de nouvelles productions ou cultures peu consommatrices d'eau (légumineuse, chanvre, silphie...)
- **SAS GRASASA** : Accompagnant technique expérience 50 ans implantation, récolte, déshydratation, valorisation
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **Idée 2 : Augmenter l'autonomie protéique (alimentaire) des rations**

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

- Soutenir le développement de la filière luzerne GRASASA présente sur le bassin versant
- **Faciliter l'enrubannage** de la luzerne par la mutualisation des équipements nécessaires
- **Ajuster la composition de la ration** pour qu'elle reste équilibrée

Les commentaires étaient similaires à ceux de l'idée 1 sur la production de légumineuses sur le territoire. La culture de légumineuses présente souvent un certain nombre de freins, tant techniques qu'économiques.

Freins techniques : manque d'accompagnement technique et de retours d'expériences de la part des autres agriculteurs ou des organismes de recherche et développement. La gestion des maladies est compliquée, surtout étant donnée la baisse du nombre de produits phytosanitaires disponibles.

Freins économiques : la rentabilité de la culture est souvent moindre que celle d'autres cultures. L'incertitude sur les rendements, en lien avec le manque de maîtrise technique, n'encourage pas à la mise en œuvre de cette culture. S'agissant des légumineuses à graines, la concurrence avec des matières premières importées est forte. Enfin les coûts de transport sont également souvent un frein à la commercialisation de ce type de culture. En outre, il y a beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir de l'élevage sur le territoire. Peut-être que la filière chanvre serait une meilleure piste... (pas eu le temps de développer davantage)

### **Comment on la déploie ?**

---

Pour mettre en culture davantage de légumineuses, il y a un besoin d'un accompagnement technique supplémentaire ainsi que d'organiser les retours d'expériences.

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Développement Luzerne Trèfle : rotation de culture (moins de pesticides), protéines locales, azote, biodiversité. Avantage dans les zones de captage.

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Attention à ne pas faire une production uniquement dédiée à l'élevage mais aussi protéine pour alimentaire humaine

### **Qui porte et avec qui ?**

---

- Les coopératives ont été citées en premier, ensuite les organisations techniques : CETA, Chambres d'agriculture.
- Il faut trouver les acheteurs finaux, il faut s'assurer qu'il y ait des débouchés suffisamment valorisants et rémunérateurs.

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- Conseil Départemental 24

- CDC Portes Sud Périgord

- SAS GRASASA : Accompagnant technique expérience 50 ans implantation, récolte, déshydratation, valorisation et Autonomie protéique alimentaire des rations : mélange luzerne + autres céréales en granulés, possible en prestation pour les agriculteurs

## **Idée 3 : Mettre en place des filières de valorisation des productions du territoire**

### **Quoi ?** *Décrire l'action*

---

- **Travail avec les collectivités** en charge de PAT et autres

- Faire **diagnostic et scénario agraire du territoire** : avoir une vision des exploitations du territoire et des productions ou ateliers

Il faudrait avant tout produire un état des lieux et un diagnostic global (eau, agriculture, économie plus globale) et partagé du territoire. Ensuite il faut définir des orientations stratégiques et définir un plan d'actions. Le plus difficile est le déploiement des actions.

Une des actions prioritaires serait de développer des légumineuses pour l'alimentation humaine (lentilles bio) C'est indispensable de développer des nouvelles cultures dès aujourd'hui étant donné le changement climatique en cours. Nous savons que les rendements de certaines cultures vont baisser (des expertises ont été produites sur ce sujet) : petits pois, haricots. Il faut penser les variétés du futur tout en s'assurant qu'elles plairont aux consommateurs.

Production de noix de pécan ? → A étudier.

### **Comment on la déploie ?**

---

Il faut déjà bien comprendre les trajectoires en cours des exploitations du territoire.

Sur la base du diagnostic et des actions identifiées, il faut ensuite donner envie aux porteurs de projets et aux financeurs de financer et de suivre les actions.

Il faut des acheteurs publics pour lancer la filière.

Il faut aussi utiliser les PAT comme levier de déploiement.

La sécurisation de l'accès à l'eau est indispensable pour sécuriser la production et donc la filière et ainsi faire en sorte que le consommateur final continue d'acheter. Certaines filières déjà en place sont trop fragiles car le producteur n'est pas en mesure d'assurer un approvisionnement régulier tout au long de l'année (ou du moins sur une partie significative de l'année).

Il faut trouver le bon niveau de massification pour réduire les coûts tout en faisant en sorte que les montants d'investissements soient acceptables.

Mettre en place des plateformes web d'échanges et de retours d'expériences (réseaux sociaux de l'agriculture et de l'alimentation).

Il faut que les collectivités montrent l'exemple dans leur propre système de restauration. Comment ?

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- S'approvisionner en local
- Développer de l'emploi
- Diversifier les fermes
- Augmenter les débouchés commerciaux

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

## Qui porte et avec qui ?

---

Ce sont les collectivités (communautés de communes, départements, etc.) qui doivent porter les orientations stratégiques ainsi que les plans d'actions en collaboration directe avec agriculteurs.

## Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux
- **CDC Portes Sud Périgord**
- **Syndicat mixte du Dropt Amont** : maintien de l'élevage surtout au Nord du territoire
- **GIE Thématik + Unicoque + Bureau d'études Lacs ANPN** : Travail du GIE Thématik sur des PAT, déjà en cours. Activer l'intérêt des membres du GIE.
- **SYCOTEB (SCOT Bergemacois/PCAET)** : Réfléchir au déploiement d'une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison à destination des circuits courts (producteur-consommateur) et la restauration collective
- **Chambre d'Agriculture 33** : mise en place de nouvelles filières sur le territoire
- **INTERBIO NA** : Etat des lieux de la production Bio actuelle, identification des filières émergentes ; Evaluation des besoins de l'aval (en bio) auprès des opérateurs économiques du territoire (Idée 3 et 5) ; Faire part de notre expertise sur la restauration collective/évaluation des besoins/lien avec les cuisines centrales, collectivités...
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Réfléchir au déploiement d'une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison à destination des circuits courts (producteur-consommateur) et la restauration collective

## Idée 4 : Favoriser le développement du maraîchage avec l'accès à l'eau et au foncier

### Quoi ? Décrire l'action

---

Développer les infrastructures et le matériel d'irrigation.

Réallouer à des nouveaux installés certains volumes d'eau actuellement distribués à des irrigants (qui ont des marges de manœuvre ou qui n'utilisent pas tout)

Il faut contractualiser en tri parties : agriculteur, consommateur (collège ?) et collectivité

### Comment on la déploie ?

---

S'appuyer sur le bassin de consommation de la métropole bordelaise ?

Les EPCI peuvent acheter du foncier mais il faut ensuite faire des conventions avec la Safer pour installer des nouveaux maraîchers. Ce n'est pas toujours facile de passer des conventions avec la Safer.

Les communes peuvent salarier des maraîchers, cela étant il reste des difficultés pour trouver des terres et du capital.

Il faut assurer un accès à l'eau en quantités suffisantes et en régularité.

Faire le lien avec les programmes Leader qui accompagnent permettent le financement de cette ingénierie et des structures agricoles locales.

Foncier : axe de travail PAT Entre deux mers Safer Chambre (Baux Safer) Observatoire du foncier

Agrobio 33 : Mme Barragué cf. conseillère

Filière maraîchage en 24 pas assez développée et structurée manque de structuration

CD 24 : a recruté un ingénieur agro pour aider à la structuration

Outils de transformation existent sur Bergerac/La Réole

Epidropt va pouvoir distribuer davantage d'eau pour le maraichage, mais il faut trouver en face des candidats à l'installation

Accompagnement des collectivités pour achat foncier et ingénierie pour terres maraichages

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Maraichage attention pas qu'aux débouchés restauration collective car souvent insuffisant, besoin d'autres débouchés.

### **Qui porte et avec qui ?**

---

Les collectivités, les entreprises.

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux

- **EPIDROPT**

- **CD 24**

- **Sepanlog** (action qui nous intéresse)

- **Rougeline-Valprim**

- **Porte Sud Périgord**

- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : conseil maraîchage/travail avec EPCI com com sur le sujet, faire des liens, travail sur les circuits courts. L'amont avec les agriculteurs et les collectivités, transformation + expérimentations faire avec interbio

- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Réfléchir au déploiement d'une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison à destination des circuits courts (producteur-consommateur) et la restauration collective

## **Idée 5 : Développer des filières durables sur le territoire**

Par exemple : Développement de la filière Chanvre (Sud Bergeracois) par le Département 24

Développement des filières sèches (Figue, agrume, olive, amende, grenade, graine de courge...)

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

Faire des états des lieux, des diagnostics et des axes de trajectoires moyens-longs termes

Fournir et augmenter les subventions aux agriculteurs qui s'installent.

Fournir des formations et des accompagnements techniques.

Revoir les programmes de formations initiales des futurs exploitants notamment pour les filières élevage.

Promouvoir la production des matériaux biosourcés (chanvre, etc...) pour l'isolation énergétique des bâtiments, en circuit court du producteur-artisan-collectivités/particuliers. Production de Siphie.

Développer une filière autour du moulin à vent Citole (Etude possible) à voir qui porte CDC Porte Sud Périgourdine, Agrobio, Chambre d'agriculture ?

### **Comment on la déploie ?**

---

Bio, HVE et équivalents sont trop franco-français et toujours plus contraignantes sans apporter de valorisation sur les prix.

1<sup>e</sup> temps : Faire des essais, du suivis et expérimentations (Producteur de grenadier à retrouver à Montagnac sur Auvignon)

Cf expérience graine de courges en sec bio M. DELAMARLIERE, Bournel Ferme de prie Dieu

Filières sèches : Faire des expérimentations pour travailler sur le stress thermique, l'implantation des espèces et leur production. Travailler avec les PAT pour les débouchés et les opérateurs économiques présents sur le territoire (coopératives/transformateurs)

---

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

---

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

---

### **Qui porte et avec qui ?**

---

Agrobio 47 pour formation et exemple pour les fruits Biofruits sud

---

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux

- **EPIDROPT**

- **Sepanlog** (action qui nous intéresse)

- **CDC Portes Sud Périgord**

- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : porteur de projet et partie chanvre

- **Groupes Terres du Sud** : GIE Thématik avec des études et pilotes de filières

- **Chambre d'Agriculture 33** : mise en place de nouvelles filières sur le territoire, appui technique sur l'implantation de nouvelles productions ou cultures peu consommatrices d'eau (légumineuse, chanvre, silphie...)

- **INTERBIO NA** : Etat des lieux de la production Bio actuelle, identification des filières émergentes ; Evaluation des besoins de l'aval (en bio) auprès des opérateurs économiques du territoire (Idée 3 et 5) ; Faire part de notre expertise sur la restauration collective/évaluation des besoins/lien avec les cuisines centrales, collectivités...

- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## Idée 6 : Favoriser les reprises d'exploitation en particulier en élevage

### Quoi ? Décrire l'action

---

Développer l'agrivoltaïsme pour favoriser la reprise d'exploitations en consolidant la rentabilité.  
Soutenir l'élevage bovins pour préserver les zones humides  
Produire et triturer des graines pour alimenter les élevages en protéines  
Favoriser la transformation des céréales à la ferme : stockage, fabrication aliment, trituration/toaster le soja (Cf CUMA du Gers toasteur mobile)  
Maintenir l'élevage sur le bassin du Dropt  
Favoriser le circuit court : projet leader, PAT  
Favoriser les filières d'élevage local  
Promouvoir le produit local

### Comment on la déploie ?

---

FELLET Pierre peut donner des contacts FAB (fabricants d'aliments du bétail) pour les associer à la réflexion.  
Terres du Sud a une usine de trituration et ils vendent des tourteaux à des FAB de la région  
Prendre contact avec les abattoirs existants, faire du lien : Eymet, Bazas et Villeneuve sur Lot (CA du Lot et Garonne)

### Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant

---

- Maintien des prairies
- Qualité des sols
- Qualité de l'eau

### Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant

---

- Attention au maintien de la polyculture élevage et à leur diversification
- Diversifier les élevages : pas seulement bovin, lourd pour les zones humides

### Qui porte et avec qui ?

---

Non renseigné

### Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux
- **EPIDROPT** à discuter
- **Sepanlog** (action qui nous intéresse)
- **CDC Portes Sud Périgord**
- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : aide à l'installation en bio mais pas forcément élevage ou en fonction des projets
- **Syndicat mixte du Dropt Amont** : maintien de l'élevage surtout au Nord du territoire

## **Idée 7 : Conservation des sols pour favoriser l'infiltration, limiter l'érosion, augmenter la réserve utile du sol**

### **Quoi ?** *Décrire l'action*

---

- **Travail du sol** : réduire le travail du sol

- **Matière organique** : trouver des nouvelles ressources organiques pour l'agriculture (déchets verts et alimentaires, boues de station...), favoriser les restitutions de résidus (pailles et chaume) au sol. Digestat de méthanisation, biomasse originaire des infrastructures routière (bord de route)

- **Couverts à favoriser** : implantation, types de mélange, mais surtout destruction ou autre... en allant au-delà du réglementaire, montrer l'intérêt économique et agronomique

- **Mettre en place des groupes d'expérimentation** (agriculteurs, techniciens agricoles, réseaux de ferme) dont ferme bio

- **Valoriser les travaux d'innovation** effectués dans le secteur agricole ainsi qu'au niveau des organismes de recherche sur l'étude par filière

**Projet RAMAGE** : recharge de l'eau des nappes alluviale et autres au naturel cf axe Garonne

Il faut revenir à l'agronomie, le sujet à traiter c'est le « support sol ». Ce thème est un thème de base et transversal pour toute la profession agricole. Avant même de parler des pratiques qui peuvent quelquefois être défendues comme des professions de foi, il faut reconsidérer l'agronomie.

Rappeler la méthode Herody pour connaître les sols

1) Faire une cartographie des sols sur le bassin versant. Les résultats d'étude au niveau national montrent que le non-travail n'est pas obligatoirement une opportunité pour tous les types de sols. Ce diagnostic des sols doit aussi faire partie du diagnostic individuel des exploitations.

2) Définir des zones prioritaires/adaptées au regard de la nature de leur sols/ aux filières pour une déploiement et une utilisation de l'ACS

3) Inventaire des groupes d'expérimentation sur les couverts ou sur l'ACS déjà en place et vérifier le niveau de déploiement avant de décider d'en créer un nouveau. Collectifs EXPEA (Terres du Sud + Pac à enjeu eau)

4) Maintenir le groupe de travail sur les couverts végétaux qui est déjà en place en lien avec l'action d'EPIDROPT sur quelques ha de semences offertes. Dans ce cadre, les agriculteurs bénéficiaires s'engagent à participer à des journées de regroupement. Il pourrait être pertinent de proposer à ces membres d'approfondir le sujet vers l'agronomie. Voir si d'autres groupes de travail existent.

Projet MONA Matière Organique Non Agricole FNAB

5) MO, mettre en place une expérimentation sur le charbolife (bois intégré au sol). Inventorier les volumes disponibles dans les ordures ménagères. Valorisation des déchets verts lien usagers-agriculteurs

6) Besoin de sensibiliser les producteurs de matériel agricole, les clusters de machinisme agricole, mais aussi les futurs agriculteurs au travers de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle « continue »

7) Action de formation des techniciens et agriculteurs sur l'agronomie/ un sol vivant. Tout le monde en parle mais il se dit tout et son contraire, par exemple sur la matière organique/vie microbienne

8) Diffuser l'expérimentation sur des cultures de protection du sol comme le miscanthus et le switchgrass

Projet 4 pour 1000 : augmentation du taux de matière organique des sols pour retenir le CO2 dans les sols. Stéphane Le Foll

BRF Bois Raméal Fragmenté circuit à développer

### **Comment on la déploie ?**

---

Faire le lien avec les groupes d'expérimentation de : Terres du Sud ; Agrobio 47 ; FRAB ; Les LIT (Région) ; CA 47  
Il faut permettre la coordination et l'interaction entre les différents groupes dans les différentes filières et les différentes structures. Il existe des spécialistes, ne pas dissocier diminution du travail du sol et couvert.

Lien avec les syndicats d'ordures ménagères par la valorisation des déchets.

Transfert de fertilité des herbes des bords de champs ou Sncf, taille des arbres le tout pour fertilisation des sols agricoles.

CIVE sont à limiter pour garder la matière organique dans le sol

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- Préservation la qualité agronomique des sols
- Vulgarisation et aide à la mise en pratique
- Permet d'éviter les inondations
- Conserver des terres fertiles

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

- Déchets verts comme amendement organique
  - = qualité déchets verts (résiduels comme plastiques que l'on retrouve dans ces déchets
  - = concurrence entre filières valorisation (méthanisation ou ventes paille)
- Rentabilité suffisante ?

### **Qui porte et avec qui ?**

---

Mettre en place un comité technique d'experts pour recomposer la diversité des points, des pratiques en lien avec l'agronomie et éviter la défense de chapelle : ceux qui ont des groupes d'expérimentation, Atelier Paysan – Coopérative d'autoproduction, CUMA (Fédération), PADV Pour une Agriculture Du Vivant, Chambre d'agriculture... AgroBio = test sur les couverts et essais alternatives au phyto

Coordination /animation : EPIDROPT

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- EPIDROPT à discuter
- Sepanlog (action qui nous intéresse)
- Syndicat mixte du Dropt Amont : érosion des sols
- AGROBIO 33 et 47, BIO NA : nombreuses expérimentations, porteur de projet
- Groupes Terres du Sud : Action « couverts à favoriser » ; Groupes d'expérimentation : collectifs EXPEA ; Travaux innovation sur le carbone en agriculture
- SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET) : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

**Idée 8 : Mettre en place des infrastructures agroécologiques IAE (haies, agroforesterie) pour favoriser la biodiversité (auxiliaires de cultures), le stockage de carbone, couper le vent, protection gel, maintien de l'infiltration de l'eau, limiter l'érosion des sols...**

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

Beaucoup de choses sont en place sur la question des haies (fonds, experts...). L'enjeu c'est de centraliser l'information pour les agriculteurs, sorte de guichet unique pour informer.

L'autre enjeu c'est la difficulté à assurer l'entretien des haies pour l'agriculteur : MAEC qui oblige à la taille à la main, matériel spécialisé et difficilement mutualisable, coûteux en temps et en énergie. L'implantation est couverte par les fonds mais pas le coût d'entretien : main d'œuvre, élagueur souvent un prestataire, matériels nécessaires épareuse sont des « bêtes à chagrin », elles vieillissent mal ce qui rend la mutualisation compliquée. Cela permet la réduction des ZNT/cours d'eau et valorisé à la PAC.

- 1) Rendre compte des résultats de recherche/protection des cultures. Définir l'objectif. Partir de pourquoi on veut une haie ? Bien identifier quels intérêts de faire pour quel usage ?
- 2) Nouveaux types de haie, pour favoriser la biodiversité à protection des cultures. Travail sur les essences.
- 3) Définir les zones à enjeux pour l'implantation de haies en lien avec les types de sols et en lien avec les services de l'Etat
- 4) Agroforesterie pour ne pas rester que sur la haie, faire le lien avec le pastoralisme car il y a des bergers sans terre
- 5) Protection des cultures (filets mais attention au retraitement), drozophile
- 6) Retour d'expériences entre agriculteurs
- 7) Obligation de remplacement des haies arrachées

Un des publics destinataire de cette action sont les techniciens, il faut communiquer vers eux sur ce sujet.

Sensibilisation sur les plantes utiles pour la biodiversité, auxiliaires....

Ex : ensemencement naturel des sols, lycée agricole créé

Travailler développer les noves (fossés)

Sensibilisation à la notion d'entretien et la notion « propre » et « sale »

### **Comment on la déploie ?**

---

Au travers de diagnostic carbone pour montrer à l'agriculteur le lien entre MO apportée et haies/agroforesterie

Donner un objectif de linéaire/km à l'échelle du bassin versant

Définir une liste d'espèces pour s'adapter/utiliser les espèces locales et favorisant la biodiversité

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- Favoriser la biodiversité/auxiliaires pour les cultures

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

- Mettre en place des essences locales correspondantes à notre territoire

### **Qui porte et avec qui ?**

---

- Conseil départemental 47 : appui financier (régime haies)
- Association Français d'Agroforesterie qui a un réseau de ferme pilote, vérifier s'ils ont des fermes pilotes sur ou à proximité du bassin versant
- Syndicats de rivière/EPIDROPT : plantation
- Fédérations de chasse 24, 33, 47
- Sensibilisation des agriculteurs : sur l'érosion des sols avec IAE

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- EPIDROPT
- Rougeline-Valprim
- Syndicat mixte du Dropt Amont : érosion des sols

- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : expérimentations
- **SAS GRASASA** : Biodiversité, valorisation de la taille des haies
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **Idee 9 : Améliorer la qualité des rejets anthropiques (agricoles, industriels et particuliers)**

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

#### 1) Créer des **zones tampons** à la **sortie des réseaux de drainages** agricoles

C'est un sujet à enjeu. Préciser sur quelles substances et où sont les zones les plus problématiques sur le volet « qualité » de l'eau et des sols. Est-ce qu'il y a beaucoup de réseaux de drainage sur le territoire ? Identifier et évaluer les réseaux encore en place et qui fonctionnent pour pouvoir ensuite identifier les zones à enjeux en termes de pollution et ensuite planifier des actions

#### 2) Créer des **zones humides à vocation épuratoire** en sortie de STEP par exemple

Attention sur ce sujet il y a déjà un cadrage réglementaire de cette problématique. Il faut d'abord vérifier ce qui est prévu, si ce qui est prévu dans le cadre réglementaire est mis en œuvre.

Ce sujet est difficile sur les territoires ruraux car ce sont de petites structures

En lien urbain, la problématique est différente mais reste compliquée. La définition de la ZH à vocation épuratoire dépend du dimensionnement de la STEP donc de la population. Comment créer de nouvelles ZH à vocation épuratoire (Différents les zones à vocation épuratoire en sortie de STEP et celles liées à d'autres enjeux) quand on ne sait pas comment va évoluer le territoire en termes d'accueil de population ?

#### 3) Le sujet de la filtration est important et transversale à ces deux actions ainsi qu'à celle sur la Réutilisation des Eaux Traitées. Les perturbateurs endocriniens, les résidus médicamenteux, les métaux lourds quels risques, quelle gestion ?

#### 4) Développer l'agriculture biologique

### **Comment on la déploie ?**

---

Faire des expérimentations, à voir lesquelles suivant les molécules visées et suivant les zones

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Qui porte et avec qui ?**

---

Syndicats d'Eau : Eau 47, SMDE 24 et EPCI à FP

Services de l'Etat

IFTS Institut Filtration et Techniques séparatives

Expérimentation EPIDROPT avec un institut de recherche pour le drainage agricole

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- **Département de la Gironde (DVRT)** implication sur le volet qualité
- **EPIDROPT** à discuter
- **SEPANLOG**(action qui nous intéresse)
- **Syndicat mixte du Dropt Amont** : qualité de l'eau
- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : développer agriculture biologique
- **FDAAPPMA 24** : relation agricultures et rivières, agriculture et zones humides

## **Idée 10 : Identifier et déployer des nouveaux moyens de diversification d'activités voire des nouveaux relais d'activités (ex : agrivoltaïsme...)**

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

#### **Energie :**

Agrioltaïsme : une des solutions, ça bouillonne en ce moment mais il y a beaucoup de questionnements autour de cet usage du sol. Cela doit être encadré et ne doit pas se faire au détriment des cultures ; quid de l'artificialisation des sols ; y-a-t-il vraiment amélioration de rendement sous les panneaux ; quels recyclages pour les panneaux ? Plus de 90% des panneaux recyclés/Projet co-participatif avec les acteurs locaux (mairies, com com, propriétaires, agriculteurs)

Cf. des technologies innovantes avec panneaux sur lacs, anciennes carrières (tests dans le secteur a priori)

Méthanisation : il y en a beaucoup dans le Lot et Garonne. 2 gros méthaniseurs en cours sur le bassin versant. Là aussi des questionnements sur l'usage des sols et les cultures mises en place. Même si c'est règlementé, on observe des dérives. Groupe Terres du Sud : référencement et données sur la gestion des CIVE. Dans le 24, d'abord ciblé pour la gestion des effluents mais désormais vers CIVE.

Tourisme (chambres d'hôtes, etc.) : c'est historique dans le S-O ; vrai impact à ne pas négliger, effet qualité des sols et production. Cf action 7 suivi des producteurs collecte de données auprès de ces derniers. Sensibilisation avantages et inconvénients.

Lien avec les scolaires : ferme pédagogique, etc. => cela rejoint un vrai projet de territoire alliant qualité du cadre de vie, la santé, repenser le lien ville-rural notamment du fait de la proximité de Bordeaux

#### Entretien du paysage

L'agriculteur doit gagner sa vie : qui va le payer pour les services rendus (pédagogie, paysages...)

### **Comment on la déploie ?**

---

Tous ces développements doivent se faire sans endetter davantage les agriculteurs => Revaloriser le coût de l'alimentation - Revoir/repenser le rôle des EPCI/PETR / foncier et PAT

Chartes départementales pour l'AgriPV : Doctrine existante sur le 47

Revoir les leviers existants au sein des documents d'urbanisme / gestion du foncier

Communication / pédagogie => rôle d'EPIDROPT possible ici

Sur l'alimentation : repenser le lien avec Bordeaux Métropole

AgroBio 33 Formation à la diversification agricole (toutes filières) : agrumes, abricots, amandes

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- Valorisation du revenu et travail des agriculteurs (sécurisation des revenus)
- Valorisation de l'image des agriculteurs auprès du grand public

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

- Attention à ce que ces moyens restent de la diversification/concurrence avec activité de production agricole (+ rentable ?)

## Qui porte et avec qui ?

---

PETR / PAT alimentation avec lien vers Bordeaux Métropole  
EPIDROPT / coordination du volet pédagogie, communication (+ liens avec les mairies)

## Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux
- **CdC Rurales entre 2 mers** : Développer un agrivoltaïsme dont les bénéfices restent sur le territoire et profite à tous
- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : lien avec les PAT
- **GIE Thématik + Unicoque + Bureau d'études Lacs ANPN** : Veille + travail sur agrivoltaïsme et carbone fait par les coopératives, communication à travers le GIE
- **Chambre d'Agriculture 33** : Déployer des nouveaux moyens de diversification (agrivoltaïsme, méthanisation...)
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturelles à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **Idée 11 : Diversifier les ateliers en vue d'améliorer la résilience des exploitations aux aléas climatiques et économiques**

### Quoi ? Décrire l'action

---

En intro : pour diversifier, il **faut de l'eau** ; déjà optimiser l'usage que l'on en a.

1. La Dordogne : territoire riche
2. Territoire Cœur entre 2 mers : que de la vigne et pas de trésorerie pour diversifier, de plus les viticulteurs ne se voient pas devenir éleveurs, ni produire autre chose (pas le même métier)

Pour évoluer, il faut **structurer des filières, créer des outils** (mais attention au nombre et à la répartition : ne pas travailler isolément) : abattoirs, ateliers de découpe, légumerie, conserverie. Ne pas aller trop vite dans la création de ses outils (Attention ! Chaque PAT veut sa légumerie : erreur). Le frein ce n'est pas la production mais les débouchés ; des choses à faire avec Bordeaux Métropole (lien avec EPCI/PETR)

Logistique : aussi un frein

Attention aux métiers : on ne s'improvise pas éleveurs...même si rien de tel que la polyculture élevage pour l'agronomie ; la SAU est aussi un frein : que fait-on avec une transformation de 40 ha de vigne en autre chose ?

**Il faut expérimenter pour diversifier, avoir des contrats, une filière structurée** (ex / Oil'Ve Green, oliviers sur 60000ha dont 5000ha sur le BV avec Moulin dans le 47) – Possible dans fiche 12.

**Coordonner les démarches PAT + Eau/filières+ etc.**

### Comment on la déploie ?

---

Aller chercher les débouchés (ex : BM) ; faire le lien avec les collectivités et les structures économiques (un commercial ?) ; voir le MIN de Bordeaux Métropole.

Logistique : fluvial, ferroviaire (regagner en souplesse)

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

## **Dans la perspective des changements climatiques, **quelles vigilances** pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Qui porte et avec qui ?**

---

Des opérateurs économiques (coop, négoce, indus...) / outils

Des collectivités peuvent aussi porter les liens entre elles

Gouvernance à trouver : PAT + Eau/filières ; avec Bordeaux Métropole : existence de fiches de coopération

Agrobio : diagnostic débouchés commerciaux

### **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- **PETR Cœur Entre 2 Mers (PAT)** : Développement de filières alimentaires (débouchés, outils collectifs...) et d'activités de diversification, Accompagnement installation/transmission, Protection du foncier agricole (documents d'urbanisme) = sensibilisation des élus locaux

- **GIE Thématik + Unicoque + Bureau d'études Lacs ANPN** : Rôle du GIE, partage entre les filières, peut amener à des intérêts de diversification

## **Idée 12 : Diversifier les rotations en vue d'améliorer la résilience aux aléas climatiques et économiques**

### **Quoi ?** *Décrire l'action*

---

-Favoriser l'investissement ou la mutualisation d'équipement pour contribuer à la diversification

-Engager un travail sur la base des variétés existantes : dates de semis, précocité et stades de développement (implantation, floraison, résistance au coup de chaud ou manque d'eau et aux maladies...)

Miscanthus, chanvre, bambou (culture d'abord à intérêt environnemental), Paulownia (bois d'œuvre) : il faut créer l'attrait économique (= la filière)

Techniquement aussi il y a des besoins (ex du maïs précoce, moins de besoin en eau mais besoin d'un accompagnement sur la technicité + considérer la prise de risque)

Si « virage » agri => il faut avoir la capacité de les sécuriser (/ climat, /risque sanitaire...) ; construire les filières associées

Redonner du crédit aux stations expérimentales pour ensuite transposer

### **Comment on la déploie ?**

---

Outils de transformation et sortir du localisme

Considérer le risque : existence assurance mais ne suffit pas

Accompagnement par les instituts techniques + expé (avec implication Région/Etat => Répondre à des appels à projet)

## **Dans la perspective des changements climatiques, **quels intérêts** pour notre bassin versant**

---

- Grasasa et le CD 24 en partenaire et accompagnement financier sur le miscanthus, le switchgrass

## **Dans la perspective des changements climatiques, **quelles vigilances** pour notre bassin versant**

---

- Faire le lien avec la fiche 1 et la fiche 10

### Qui porte et avec qui ?

---

Non renseigné

### Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter

---

- **Chambre d'Agriculture 33** : Appui technique sur l'implantation de nouvelles productions ou cultures peu consommatrices d'eau (légumineuse, chanvre, silphie...)
- **SAS GRASASA** : Outils de transformation et granulation : possible de faire des modifications et études de valorisations/paillage énergie etc Chanvres, miscanthus, switchgrass
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## Idée 13 : Proposer des diagnostics d'exploitation en vue d'améliorer la résilience au changement climatique

### Quoi ? Décrire l'action

---

Grille d'exploitation avec des indicateurs environnementaux et au cas par cas concevoir un plan d'actions (performance agro, envi et économique), équivalent conseil stratégique (existe déjà chez Rougeline, aussi chez Terres du sud), ces organismes conseillent leurs agriculteurs mais proposent aussi des diversifications « hors de leur champs » => diagnostic global de conseil stratégique et aller chercher les experts  
C'est primordial (diagnostic + surtout le conseil qui est important = projet d'exploitation chez Terres du sud) : faire attention aux profils qui ne sont dans aucun groupe de conseil, ne pas les laisser sur le côté  
Faire du tutorat (AgroBio), des choses qui a priori vont se faire en lien avec les EPCI

### Comment on la déploie ?

---

A priori ces diagnostics existent (intégration des aléas, des conséquences du CC), communiquer sur ce qui existe. Trouver de nouveaux moyens de financements pour accompagner (Agences de l'eau, Région). Informer les agriculteurs du contexte et impact financier. Déployer des diagnostics pour l'ensemble des agriculteurs (même ceux non adhérents aux coopératives).

### Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant

---

Non renseigné

### Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant

---

A mettre en lien avec l'idée 10

### Qui porte et avec qui ?

---

Trouver le bon opérateur / structure de conseil, celles qui suivent les agriculteurs + des expertises spécifiques pour les pistes/axes de diversification

Pour le tutorat d'Agro Bio (prestation pour les collectivités avec possible animation de la démarche avec EPIDROPT à l'échelle macro)  
Chambres d'agriculture ? Conseillers dédiés.

## **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- **AGROBIO 33 et 47, BIO NA** : diagnostic bio avant conversion

## **Idée 14 : Economies d'eau**

**Quoi ?** *Décrire l'action*

---

### **1) Piloter les usages de l'eau**

- **Améliorer les dispositifs de mesures** (sondes, station météo,) et valoriser en les mettant en synergie :

- Améliorer le suivi hydrométrique sur le Dropt et en amont du lac des Graoussettes (Dourdenne)

- Mettre en place un réseau expérimental de 20 sondes capacitives sur le bassin versant du Dropt sur X années afin de promouvoir les économies d'eau : outils à disposition par la filière Delta-Sud

- Déploiement d'un réseau de stations météorologiques

- **Traitement des données** pour les rendre utilisables par l'agriculteur

**2) Identifier et lister les stratégies d'adaptation** opérationnelles (utilisation de variétés précoces, utilisation d'espèces moins sensibles à la sécheresse...)

### **3) Utiliser des matériels plus économes en eau**

- Développer l'irrigation de type « Goutte à goutte » sur X hectares : filière Delta Sud nouvelles filières (maïs, tomates industrielles) en expérimentation sur de nouvelles filières

- Favoriser l'acquisition de matériels d'irrigation hydro-performants

A vérifier : Montage financier à trouver pour favoriser les économies

Mettre en place deux stations hydrométriques : Dropt et Dourdenne amont lac

Pré-diagnostic du réseau existant pour les sondes et les stations météo

Optimiser la gestion de l'eau par la mise en place d'un réseau expérimental sondes capacitives en priorité sur les zones blanches et les cultures non suivies

Ajuster le prix de l'eau

Développer l'irrigation de type goutte à goutte sur 500 hectares

Mise en réseau des données existantes (météo et capacitives). Intérêt si échanges de données.

Attention lisibilité sur le traitement de données

Attention une structure étatique qui centralise et analyse les données

## **Comment on la déploie ?**

---

Choix des sites judicieux pour la fiabilité des mesures : Monségur et amont lac des Graoussettes

Priorité aux zones blanches et recherche d'un prestataire

Discussion du prix en commission de Délégation de Service Public

Identifier des cultures à forte valeur ajoutée intéressées par le « goutte à goutte »

Animation

## Dans la perspective des changements climatiques, **quels intérêts** pour notre bassin versant

---

- Besoins d'accès à l'eau/d'optimisation
- Diversité des productions
- Apport d'eau au bon moment, où la plante en a besoin,
- Choix de cultures moins consommatrices
- Récupérer de l'eau l'hiver dans un stockage pour utilisation après retraitement, en agriculture : récupération des eaux de toiture par exemple, panneaux photovoltaïques sur parking.

## Dans la perspective des changements climatiques, **quelles vigilances** pour notre bassin versant

---

- Maintenir les volumes d'eau existants (attention au risque d'envasement...)
- Optimisation et recherche de volumes existants non exploités
- Apporter de la formation et information aux irrigants pour avoir une consommation raisonnée
- Développement des outils/sondes
- Que va-t-on faire du plastique des réseaux goutte à goutte usagés ? Quelle durée de vie ?
- La réglementation sur le stockage et l'acceptation du grand public pour la création d'un bassin de stockage : besoin d'aide pour faire/créer ce type de projet
- Gestion des réservoirs d'eau (suivi, répartition, rejets...)
- Utilisation de l'eau (turbinage)

## Qui porte et avec qui ?

---

EPIDROPT, service prestation Terres du Sud/Coopératives

OUCG, Chambres d'Agriculture (réseaux), Organismes producteurs (avec réseaux) et semenciers (GIE Thematik)

EPIDROPT et OUGC

Goutte à goutte : agriculteurs intéressés et fournisseurs de matériels et semenciers : filières en demande

GIE Thematik et EPIDROPT

## Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter

---

- **Département de la Gironde** : Partenaire, voir avec Arancha SIMO et pour le volet « pratiques agricoles » voir Alban, MAUCOUVERT
- **EPIDROPT** à discuter
- **Rougeline-Valprim**
- **Groupes Terres du Sud** : Action Sencrop (équipe prestation) ; Référencement variétés ; Filiale irrigation Delta Sud
- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **Idée 15 : Optimiser le potentiel d'eau sur le territoire pour les différents usages**

### Quoi ? *Décrire l'action*

---

- **Centraliser les données sur les volumes** d'eau prélevés sur le bassin (OUGC)

- Evaluer le potentiel d'optimisation des **réserves collinaires, des retenues sans usages** (lac de Castelagaillard) **et des plans d'eau** existants et si nécessaire, définir les actions à mettre en place les valoriser
- Commanditer une **étude pour évaluer** le niveau de **réutilisation possible des eaux traitées**
- **Optimiser la gestion des réservoirs de soutien d'étiage**
  - Systématiser le partage d'infos entre irrigants et gestionnaire
  - Continuer et valoriser la gestion anticipée des tours d'eau sur les secteurs tendus
  - Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser

Améliorer la connaissance des prélèvements sur les axes non réalimentés et retenues déconnectées

Optimiser les réserves existantes par la bathymétrie

Réhabiliter les retenues pour regagner du volume

Etude pour réutiliser les eaux traitées (STEP ou usine), les eaux de pluies...

Expertiser les réseaux collectifs d'irrigation à moderniser

### **Comment on la déploie ?**

---

Courrier envoyé par les services de l'Etat et animation

Bathy : Appui technique Département 47, Fédération pêche 47, Agence de l'Eau Adour-Garonne, filières

Réhabilitation : animation

Echelle EPCI à fiscalité propre

ADAH 24/CACG

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

- Récupérer de l'eau l'hiver dans un stockage pour utilisation après retraitement, en agriculture : récupération des eaux de toiture par exemple, panneaux photovoltaïques sur parking.
- Besoins d'accès à l'eau/d'optimisation
- Diversité des productions
- Apport d'eau au bon moment, où la plante en a besoin,
- Choix de cultures moins consommatrices

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

- La réglementation sur le stockage et l'acceptation du grand public pour la création d'un bassin de stockage : besoin d'aide pour faire/créer ce type de projet
- REUT attention à la concurrence avec le rejet en cours d'eau, incidence sur le débit estival.
- Gestion des réservoirs d'eau (suivi, répartition, rejets...)
- Utilisation de l'eau (turbinage)
- Maintenir les volumes d'eau existants (attention au risque d'envasement...)
- Optimisation et recherche de volumes existants non exploités
- Apporter de la formation et information aux irrigants pour avoir une consommation raisonnée
- Développement des outils/sondes

### **Qui porte et avec qui ?**

---

OUCG et Chambres d'Agriculture

Usagers du lac/filières

EPCI à fiscalité propre (EU)/ REUT

## **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- EPIDROPT à discuter
- Rougeline-Valprim
- CDC Portes Sud Périgord : Optimisation du potentiel H2O
- Syndicat mixte du Dropt Amont : répartition de l'eau
- FDAAPPMA 24 : Participer à l'expérimentation EPIDROPT, relation agricultures et rivières, agriculture et zones humides
- GIE Thématik + Unicoque + Bureau d'études Lacs ANPN : Pas portage mais aide et conseil technique
- Chambre d'Agriculture 33 : gestion du potentiel d'eau et l'économie d'eau
- SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET) : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **Idee 16 : Favoriser la mise en place de dispositifs de réduction, d'optimisation et de récupération d'eau en particulier pour de petites exploitations de maraîchage**

### **Quoi ? Décrire l'action**

---

Favoriser la récupération des eaux pluviales (retenues, citernes...)  
Mettre en place un pilotage avec des sondes capacitatives ou tensiométries  
Ne pas rester sur le maraîchage et l'ouvrir à l'ensemble du monde agricole

### **Comment on la déploie ?**

---

Animation conseils/communication auprès des porteurs de projets  
Animation/conseils par un réseau de 20 sondes capacitatives (expérimentation)

### **Dans la perspective des changements climatiques, quels intérêts pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Dans la perspective des changements climatiques, quelles vigilances pour notre bassin versant**

---

Non renseigné

### **Qui porte et avec qui ?**

---

OUGC/Terres du Sud/GIE Thematik/Chambres d'Agriculture ACMG

## **Structures qui ont mentionné leur intérêt pour participer, pour porter**

---

- SEPANLOG (action qui nous intéresse)
- CDC Portes Sud Périgord : Optimisation du potentiel H2O
- Syndicat mixte du Dropt Amont : répartition de l'eau
- Chambre d'Agriculture 33 : gestion du potentiel d'eau et l'économie d'eau

- **SYCOTEB (SCOT Bergeracois/PCAET)** : Promouvoir les outils et initiatives des acteurs de l'Agriculture sur l'optimisation de la consommation de la ressource en eau et de l'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental et l'adaptation des cultures au changement climatique

## **8) Clôture du groupe de travail**

Envoi de la production de cette réunion par mail.

**Important :** Lors de cette réunion, il a été demandé à chaque acteur de se pré positionner sur les actions dans lesquelles sa structure souhaiterait être impliquée dans le futur programme d'actions. Il est demandé aux acteurs de vérifier en interne l'intérêt de leur structure pour participer ou pour porter ces actions.

Dans un second temps, EPIDROPT aura besoin d'un retour de votre part pour connaître votre positionnement définitif et ainsi vous intégrer dans le programme d'actions. Ce programme d'actions va être établi pour 10 ans et vous permettra à terme de solliciter des financements dans le cadre de ce dernier.

- **Projet de stratégie agricole**

Le Président indique que le projet de stratégie a été présenté lors de la CLE du 19/07/2024 et que le projet de stratégie agricole sera amendé au fil de la construction du programme d'actions agricoles. Il intégrera notamment les nouvelles modalités d'aides du 12 ème programme (2025-2029) de l'Agence de l'eau Adour Garonne qui seront validées courant octobre 2024.

## **POINT SUR LE TAUX DE REMPLISSAGE DES LACS ET LES QUOTAS**

### **Au 09 Septembre 2024 (taux de remplissage des lacs)**

Lacs de réalimentation du Dropt	Taux de remplissage
Lescourroux	65%
Brayssou	82%
Ganne	0%
Nette	68%
Graoussettes	53 %

### **Quotas 2024 :**

- 1 700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dropt Amont,
- 1 700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dropt Aval,
- 1700 m3 par hectare pour l'axe réalimenté Dourdenne,

- **BILAN DES ANIMATIONS SUR LE LESCOURROUX ET SUR LE BRAYSSOU,**

Les animations sur le Lescourroux et le Brayssou ont rencontré un succès moins important que les années précédentes. Sur le Brayssou, la journée du dimanche a été annulé en raison des orages violents (plus de 80 mm).

Le Ski Club Périgord Vert a effectué une activité découverte du Babyski le lundi 8 juillet 2024 après-midi au lac du Lescourroux, pour les enfants du Centre de loisirs de Duras.

- **OUGC : HOMOLOGATION PAR (Plan Annuel de Répartition) : PRESENTATION DE L'ARRETE**

Monsieur le président présente l'arrêté préfectoral délivrant l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements de l'étiage 2024 et hors étiage 2024-2025 à l'OUGC du sous-bassin du Dropt périmètre 60.

**Arrêté N° 47-2024-06-18-00003**  
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements  
de l'étiage 2024 et hors étiage 2024-2025  
à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Dropt  
Périmètre 60

Le préfet de Lot-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de l'environnement et en particulier les articles L. 211-1 à L. 211-3, R. 211-111 à R. 211-117-3, R. 214-22 et R. 214-31-1 à R. 214-31-5 ;

**Vu** les arrêtés du 11 septembre 2003 portant application du décret 1996-102 du 02 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation et à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1120, 1210, 1220 ou 1310 de la nomenclature ;

**Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2022-2027 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2022 ;

**Vu** le décret du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

**Vu** l'arrêté R76-2021-11-08-00015 du 8 novembre 2021 délimitant les zones de répartition des eaux (ZRE) sur le bassin Adour-Garonne ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°95-0887 du 9 mai 1995 fixant la zone de répartition des eaux (ZRE) sur le département de Lot-et-Garonne ;

**Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 13 janvier 2022 portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Dropt ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° 47-2023-07-27-00006 du 27 juillet 2023 portant désignation d'un organisme unique de gestion collective (OUGC) de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Dropt ;

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° 47-2016-07-22-003 et ses arrêtés modificatifs portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Dropt : périmètres 60 ;

**Vu** le protocole d'accord du 04 novembre 2011 entre L'État et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ;

**Vu** la demande présentée par l'organisme unique du sous-bassin du Dropt, en vue d'obtenir l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements destinés à l'irrigation agricole ;

**Vu** l'absence d'observations de l'organisme unique sur le projet d'arrêté d'homologation du plan annuel de répartition qui lui a été transmis le 28 mai 2024 ;

**Considérant** que le préfet de Lot-et-Garonne est le préfet référent de l'organisme unique du sous-bassin Garonne aval ;

**Considérant** que les prélèvements faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

**Considérant** que l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements ne concerne que la seule activité de prélèvement d'irrigation agricole et non l'existence de l'ouvrage permettant ce prélèvement ;

**Considérant** que, conformément au deuxième alinéa de l'article R.181-47, le plan de répartition présenté comporte l'identification complète de chaque préleveur ainsi que les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur au cours de la campagne et par point de prélèvement ;

**Considérant** que les volumes proposés dans le présent plan de répartition concernent les prélèvements effectués sur le périmètre élémentaire 60 pour la période d'étiage du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 octobre 2024, et pour la période « hors étiage » du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mai 2025 ;

**Considérant** que les volumes proposés respectent, après écrêtement en appliquant le coefficient de répartition, les volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

**Considérant** que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

## **ARRETE**

### **Titre I – Objet de l'homologation du plan annuel de répartition**

#### **- Article 1<sup>er</sup> : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition**

L'Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin du Dropt est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition des prélèvements prévue aux articles R.214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

La liste des préleveurs et les conditions de prélèvement sont détaillées en annexe 3.

**- Article 2 : Durée de l'homologation selon l'usage**

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2024-2025 est accordée pour la période du **1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2024**.

Cette homologation pourra être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R181-46 du code de l'environnement.

**- Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition**

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition pour la campagne d'irrigation 2024-20245.

Les modifications du plan annuel de répartition doivent être compatibles avec les critères de répartition définis dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle.

Toute modification entraînant un changement notable des éléments du dossier doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, conformément aux dispositions de l'article R.181-46 du code de l'environnement.

Lorsque la modification reste inférieure à 10 % du volume autorisé du plan annuel de répartition initial (par périmètre et par typologie de ressource), le nouveau plan annuel de répartition n'est pas soumis au CODERST avant homologation.

## Titre II – Dispositions finales

**- Article 4 : Droit des tiers**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**- Article 5 : Voies et délais de recours**

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement :

- Par les tiers dans un délai de quatre mois à compter de la publication ou de l'affichage en mairie ;
- Par le bénéficiaire dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le présent arrêté lui a été notifié.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais susmentionnés. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande conformément à l'article R.421-2 du code de justice administrative.

Un recours peut être déposé auprès du tribunal administratif territorialement compétent sur l'application internet « Télérecours citoyens », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conformément à l'article R. 181-51 du code de l'environnement, tout recours administratif ou contentieux à l'encontre d'une autorisation environnementale ou d'un arrêté fixant une ou plusieurs prescriptions complémentaires prévus aux articles L. 181-12, L. 181-14, L. 181-15 et L.

181-15-1, doit être notifié à l'auteur et au bénéficiaire de la décision, à peine, selon le cas, de non prorogation du délai de recours contentieux ou d'irrecevabilité. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter de la date d'envoi du recours administratif ou du dépôt de recours contentieux.

**- Article 6 : Publication et information des tiers**

En application de l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet :

- d'une publication sur le portail Internet des services de l'État des préfectures de Dordogne, Gironde et Lot et Garonne pour une durée d'au moins 6 mois ;
- d'une communication par le préfet coordonnateur aux présidents des commissions locales de l'eau dont le ressort est inclus en tout ou partie dans le périmètre de l'organisme unique ;

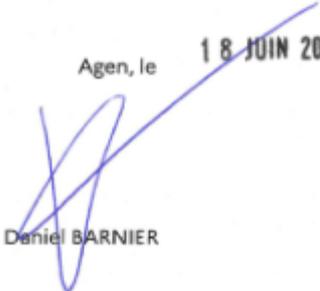
Le plan de répartition est mis à disposition du public dans les directions départementales des territoires de Dordogne, Gironde et Lot et Garonne.

L'OUGC informe chaque irrigant des éléments de l'autorisation le concernant, tels que fixés par le PAR qui lui a été notifié, notamment les volumes et les prescriptions relatives aux modalités de prélèvement, par point et en débit par période.

**- Article 7 : Exécution**

Les secrétaires généraux des préfectures de Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne, les services chargés de la police de l'eau des départements concernés et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Dropt.

Agen, le 18 JUIN 2024



Daniel BARNIER

Pour plus de précisions, l'arrêté est consultable sur le site Internet d'Epidropt via le lien suivant : <https://epidropt.fr/ougc/>

- **PRESENCE DU VISON D'AMERIQUE SUR LE DROPT**

Sur le Dropt, le Vison d'Amérique est bien là et c'est une mauvaise nouvelle...

Le syndicat Mixte du Dropt aval a capturé un vison d'Amérique aux abords du Dropt sur la commune de Roquebrune le 21/08/2024. Une espèce envahissante classée comme Susceptible d'Occasionner des Dégâts (SOD°) qui s'attaque aux oiseaux et aux œufs. D'autres visons juvéniles avaient été observés à proximité du moulin de Bagas mi-juillet.



Observation du Vison d'Amérique sur le site du Moulin de Bagas. Source photo Piximovie : Benjamin Vianney

Ce petit animal qui paraît plutôt sympathique, mais dont il ne faut pas se fier à sa bonne bouille, est classé SOD.

Il ne faut pas le confondre avec le vison d'Europe, son cousin, espèce protégée qui possède une tâche blanche sur la lèvre inférieure et supérieure, alors que le vison d'Amérique ne possède une tâche blanche uniquement sur la lèvre inférieure.

Très bon nageur et agile, prédateur vorace qui capture des proies au-delà de ses besoins, il s'attaque entre autres aux oiseaux nichant au sol, mais aussi aux poules de nos jardins, s'infiltrant par les plus petits interstices des grillages. Le Vison d'Europe, aujourd'hui gravement menacé, est concurrencé par le Vison d'Amérique, originaire d'Amérique du Nord et importé en Europe pour l'exploitation de sa fourrure.

Il peut aussi faciliter la circulation de diverses maladies infectieuses, et constitue un réservoir à Coronavirus.

- **NOUVEAU SITE INTERNET D'EPIDROPT**

Un nouveau site Internet porté par Epidropt a été mis en service, et permet de valoriser les actions du syndicat, mais également du Syndicat Mixte du Dropt aval.

Il est consultable via le lien suivant : <https://epidropt.fr/>



- **LE PIANO SUR LE LAC DE LA NETTE**

Le dimanche 23 juin dernier s'est tenu un concert atypique sur le lac de la Nette, une prestation au milieu de l'eau, interprétée sur un radeau par le groupe Bêchète duo. Le pianO du lac est un spectacle inédit qui se déplace en France et en Espagne lors de la belle saison et offrant cette année un magnifique concert sur la commune de Monmarvès.



Organisé par l'office du tourisme Portes Sud Périgord, cette prestation inédite a réuni près de 250 personnes sur les berges du lac de Nette. Le groupe formé d'un pianiste et d'une violoniste s'est représenté au milieu de l'eau, dans un cadre naturel remarquable.

Pour accompagner cette représentation, l'office du tourisme avait organisé une balade naturaliste en fin d'après-midi avec l'ornithologue et naturaliste Claude Soubiran, pour découvrir les richesses du lac de la Nette

A 20 h 40, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Eric FELLETT

Le président,

Stéphane FARESIN